

Monsieur le Préfet de Région,
Monsieur le Préfet de police,
Monsieur le Premier président de la Cour de cassation et
Monsieur le Procureur général près ladite cour,
Madame la Première présidente de la cour d'appel de Paris,
Madame la Procureure générale près cette cour,
Mesdames et messieurs les membres du Conseil supérieur de la
magistrature,
Monsieur le Président de la Haute autorité pour la transparence de la
vie publique
Mesdames et messieurs les élus,
Madame l'adjointe à la Maire de Paris,
Madame la Secrétaire générale du Ministère de la Justice,
Monsieur le chef de l'inspection générale de la Justice,
Mesdames et messieurs les directeurs du Ministère,
Monsieur le directeur général de la police nationale,
Monsieur le directeur général de la gendarmerie nationale,
Monsieur le directeur général de la sécurité intérieure,
Mesdames et messieurs les représentants des services de l'Etat,
notamment des services de police et de gendarmerie,
Madame le Bâtonnier,
Mes chers collègues,
Mesdames et messieurs,

Au seuil de cette nouvelle année, permettez-moi en premier lieu de vous présenter à tous les voeux les plus sincères que je forme à votre attention personnelle et à celle de tous vos proches. Voeux de plein épanouissement professionnel, voeux aussi de bonheur et de joies personnelles, tant les deux vont de pair.

Neuf semaines après ma prise de fonctions, je souhaite en premier lieu vous remercier pour l'excellent accueil que vous m'avez réservé. De vous tous, mes chers collègues, comme de l'ensemble des partenaires de l'institution, j'ai déjà beaucoup appris des spécificités de ce ressort hors normes. Il me reste à rencontrer de nombreux acteurs de terrain et je le ferai d'ici l'arrivée du printemps.

De 2018, je n'aurai pour ma part connu, à ce poste, que 6 semaines d'exercice et je ne souhaiterais pas que mon propos se concentre exclusivement sur cette fin d'année particulièrement mouvementée sur laquelle je reviendrai

néanmoins.

Car ce serait faire l'impasse sur les événements les plus importants de l'année écoulée, parmi lesquels le déménagement de cette juridiction dans ce palais de justice auquel nous nous familiarisons progressivement. Opération qualifiée de titanesque, qui a été menée à bien et à coeur battant puisque jamais le fonctionnement de la juridiction n'a connu d'interruption. Nous ne devons pas oublier l'effort consenti par tous pour réussir cet exploit.

Ce serait aussi faire l'impasse sur l'investissement considérable de l'ensemble des magistrats et des fonctionnaires de justice qui au quotidien font vivre ce tribunal. Et qui se traduit dans les statistiques d'activité de la juridiction dont je vous épargnerai, rassurez-vous, la fastidieuse litanie puisque vous pourrez en prendre connaissance dans la plaquette mise à votre disposition. A la lecture de celle-ci, vous ferez le constat que l'activité pénale du parquet n'a pas connu de baisse en 2018 en dépit du changement de site et qu'au contraire, certains indicateurs affichent une hausse, le nombre de présentations au parquet ayant ainsi augmenté de plus de 5%.

Vous pourrez aussi remarquer la progression très significative (27,50%) du nombre d'ordonnances pénales délictuelles, procédures à la fois simples et rapides et réservant toujours à ceux qui en font l'objet la possibilité d'un accès au juge. Afin de donner à cette procédure davantage de sens et de renforcer son aspect pédagogique, ces ordonnances pénales sont désormais notifiées lors d'audiences publiques tenues par des délégués du procureur. Il s'agit d'une évolution enregistrée en 2018 qui doit beaucoup à l'investissement du greffe et que je tenais à porter à votre connaissance.

La mobilisation de notre parquet doit se maintenir au plus haut niveau puisque que la délinquance ne faiblit pas.

Nous ferons connaître le moment venu, M. Le Préfet de police, les évolutions enregistrées à cet égard par les services en 2018, mais trois points méritent à mes yeux d'être d'ores et déjà soulignés.

Tout d'abord, l'augmentation significative du **nombre de mineurs mis en cause** dans les actes enregistrés par la police de sécurité du quotidien : près de 9% . Ce qui explique la très forte progression du nombre de mineurs présentés au parquet en 2018, évolution qui s'élève à 16,40%. Deux tiers de ces mineurs, soit plus de 2000, sont des mineurs étrangers non accompagnés pour la prise en charge

desquels mon parquet, en lien avec tous les acteurs concernés, se mobilise très fortement, sous l'impulsion de la cheffe de la section P4, Laetitia Dhervilly, qui hélas va nous quitter prochainement pour rejoindre l'Ecole nationale de la magistrature.

Deuxième constat : la **hausse des plaintes pour violences sexuelles**, dont le nombre progresse de près de 25% (viols sur majeurs, viols sur mineurs, harcèlements et agressions sexuelles). Cette hausse peut s'expliquer probablement en partie par les efforts de tous, notamment des associations de victimes, pour faciliter la révélation et le signalement de tels faits. La réflexion conduite dernièrement avec la DSPAP de la Préfecture de Police (dont je salue le directeur avec qui j'ai grand plaisir à travailler au quotidien) et l'APHP sur les conditions de prise en charge des victimes a d'ailleurs conduit à une révision du protocole de compétence des services de police.

Enfin, **les vols par effraction**, les cambriolages connaissent une augmentation sensible en 2018 qui doit nous conduire à réfléchir aux actions de prévention et de sensibilisation susceptibles d'être mises en oeuvre. Je suis en effet frappé, à la lecture des comptes-rendus que nous recevons, par la facilité avec laquelle opèrent souvent les malfaiteurs et par le montant des préjudices supportés par les victimes. Des victimes souvent âgées et vulnérables, qui se laissent abuser par des délinquants qui ne reculent devant aucun stratagème.

Durant l'année écoulée, notre pays a encore été frappé par le terrorisme. Vous avez, Madame la Procureure générale, rappelé mardi dernier les quatre attentats enregistrés en 2018 que je veux citer à nouveau :

Le 11 janvier, une attaque au couteau de surveillants de prison à Vendin-le-Vieil, dans le Pas de Calais, par un individu détenu pour des faits de terrorisme : 3 blessés;

Le 23 mars, à Carcassonne une attaque de deux personnes sur un parking puis l'agression de CRS à proximité de leur caserne, suivis d'assassinats et d'une prise d'otages dans un supermarché de Trèbes : 4 morts, 4 blessés;

Le 12 mai 2018, une attaque au couteau de passants et de policiers à PARIS dans le quartier de l' Opéra : 1 mort, 5 blessés;

Le 11 décembre 2018, une attaque au coeur du marché de Noël à Strasbourg avec arme blanche et arme de poing : 5 morts, 12 blessés.

10 morts au total, 24 blessés, sans compter toutes les victimes indirectes.

Si une menace exogène demeure, en lien avec la situation connue sur la zone irako-syrienne, les faits enregistrés sont quant à eux plutôt imputables à des individus radicalisés vivant sur le territoire national.

Les efforts mobilisés par les services de renseignement et par l'autorité judiciaire sont constants et durant l'année 2018, de nombreux dispositifs ont encore été imaginés pour certains, améliorés pour d'autres, afin de renforcer nos moyens de lutte anti-terroriste qui tendent avant tout à déjouer des projets d'attentats. Vous comprendrez que je ne puisse les présenter ici en détail. Mais je peux affirmer que le partage d'informations entre services de renseignement et autorité judiciaire, la prise en charge des personnes, mineurs et majeurs, revenant des zones de combat, l'attention portée aux sortants de prison constituent autant de préoccupations au coeur de l'action quotidienne des magistrats du parquet dédiés à cette lutte. Avec le souci permanent, l'obsession pourrais-je dire, de ne laisser aucune faille dans notre dispositif, en travaillant sur chaque détail dont l'ignorance pourrait conduire au drame.

A cet égard, je souhaiterais ici rappeler combien la confidentialité des investigations conduites est essentielle à la réussite de celles-ci. La semaine dernière, j'ai été amené à ouvrir une enquête du chef de violation du secret de l'instruction à la suite de la parution dans différents organes de presse d'informations détaillées sur les investigations conduites après l'attentat de Strasbourg, divulgation de nature à compromettre gravement la réussite de ces investigations. La préservation du secret des enquêtes conditionne notre efficacité et partant, notre sécurité dans ce domaine ultra sensible de la lutte contre le terrorisme, comme dans d'autres. Nous sommes attachés au droit à l'information et entretenons avec la presse des relations ouvertes et confiantes. Mais nous sommes aussi garants des limites et des équilibres qu'il faut respecter en ce domaine et je continuerai donc à rester très attentif au respect des règles fixées par la loi.

La fin de l'année a bien sûr été également marquée par le mouvement dits des gilets jaunes.

Notre juridiction toute entière s'est mobilisée pour répondre au mieux au défi présenté par le traitement des près de 2000 procédures enregistrées au cours des 10 derniers samedis. Un défi jamais connu à un tel niveau par notre tribunal. Je tiens ici à saluer l'engagement de mes collègues du parquet, toujours disponibles pour apporter du renfort à leurs collègues de permanence. Chers collègues, c'est pour moi une réelle fierté de diriger un parquet fort d'un tel dynamisme, d'un tel investissement, d'une telle solidarité et d'une telle compétence ! Saluer aussi l'engagement de mes collègues du siège fortement sollicités par des audiences s'étant pour certaines achevées au petit matin, et celui du greffe, au parquet comme au siège, lui aussi fortement mobilisé. Sans omettre d'évoquer le renfort que nous a apporté le parquet général et la solidarité des juridictions périphériques dont je salue chaleureusement les représentants ici présents. Il n'y a pas eu de maillon faible dans cette chaîne qui a montré efficacité et robustesse.

Quels enseignements pouvons-nous tirer de cette période qui a meurtri notre pays et notre ville capitale en particulier ?

A ce stade et pour ce qui concerne la Justice, j'en vois quatre :

- En premier lieu, le respect strict des règles et des principes fondant l'action judiciaire. Confronté à un phénomène de masse totalement hors norme (plus de 1000 interpellations -1082- ayant donné lieu à plus de 900 -905- gardes à vue pour la seule journée du 8 décembre), notre parquet s'est attaché à apporter **une réponse individualisée** à chacun des mis en cause, en distinguant les différents niveaux de responsabilité et de gravité et en utilisant, en fonction des éléments de personnalité recueillis, l'ensemble de la gamme graduée des réponses pénales, du simple rappel à la loi à la comparution immédiate. Cette pratique de judiciarisation, consistant à réserver un traitement judiciaire à chaque interpellation, est gage d'efficacité, en ce qu'elle seule permet réellement de prévenir la récidive par le prononcé d'une peine ou d'une mesure de contrôle, souvent assortie d'une interdiction de paraître ou de séjour. Le taux de poursuite, hors procédures alternatives, s'est élevé à 25 % des personnes gardées à vue, ce qui est élevé en comparaison d'autres situations de ce type.

- Deuxièmement, la volonté de démontrer **qu'il ne pouvait y avoir place pour l'impunité** et que l'ensemble des faits portés à la connaissance de la Justice méritait investigations et réponses de notre part. Ceux qui pensaient qu'il était possible de venir casser, piller, harceler les forces de l'ordre en rentrant le soir chez soi sans être aucunement inquiétés en ont été ou en seront pour leurs frais. Je l'ai dit déjà publiquement, le "pas vu pas pris" n'a pas sa place dans un tel contexte.

Ainsi, un travail de fond mené sur la durée par les services de police judiciaire (je tiens tout particulièrement à remercier le directeur régional de la police judiciaire) a déjà permis d'interpeller, grâce à un travail minutieux de recoupements et d'analyse, des auteurs de faits graves ayant justifié l'ouverture d'enquêtes ou d'informations judiciaires. Par exemple, les violences commises contre des policiers et gendarmes le 1^{er} décembre, le saccage de l'Arc de triomphe, ou encore le vol d'un fusil d'assaut le même jour ont donné lieu à des interpellations suivies de mises en examen et dans certains cas de mandats de dépôt.

Le parquet de Paris diligente avec la même rigueur des enquêtes à la suite de plaintes déposées contre les forces de l'ordre. L'Inspection générale de la police nationale a été, durant ces deux derniers mois, saisie à 63 reprises par mon parquet, dans certains cas pour des usages de lanceur de balles de défense (LBD). La question de la proportionnalité de la réponse est au coeur de ces enquêtes suivies avec la plus grande attention par la section AC4 de mon parquet.

- Troisième enseignement sur **la liberté de manifester**. Certains ont pu critiquer le choix de placer en garde à vue et de poursuivre des personnes du chef d'organisation d'une manifestation sur la voie publique n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration préalable. Certains ont été jusqu'à parler d' "interpellations politiques". L'objectif poursuivi est pourtant bien, il faut le rappeler solennellement, de protéger la liberté de manifester. Il s'agit là d'un acquis démocratique fondamental, qui nous est envié par nombre de citoyens d'autres pays qui ne connaissent pas la reconnaissance d'un tel droit. Un droit précieux, un droit qu'on ne peut bafouer sous peine de le fragiliser. La déclaration préalable est destinée à permettre à la manifestation de se dérouler, en toute sécurité pour ceux qui y participent comme pour les autres riverains. C'est au nom de ces principes que les poursuites ont été engagées, sans recourir à l'exercice de poursuites rapides compte-tenu de la nature même de l'infraction concernée.

- Enfin, quatrième considération : à aucun moment, nous n'avons perdu de vue la nécessaire **prise en compte des victimes**, très nombreuses parmi les riverains et les commerçants notamment. Dès le 19 décembre, nous avons, avec vous M. Le Préfet de région, réuni un Comité local d'aide aux victimes réunissant l'ensemble des acteurs concernés. L'association "Paris aide aux victimes" a été requise et une liste de près de 1500 noms (1488 pour être précis) lui a déjà été transmise à charge pour elle d'entrer en relation avec ces victimes.

Nous devons prendre le temps de l'analyse et effectuer un retour d'expériences partagé sur ces événements. Dans cette optique, le parquet a demandé à une

enseignante-chercheuse de l'Université Paris 8 de travailler sur les procédures ayant donné lieu à jugement afin de dégager un certain nombre d'enseignements utiles à la compréhension de ce mouvement, dans le respect bien sûr des règles d'anonymisation et de confidentialité attachées à ce type de démarche.

Permettez moi, à ce moment là de mon discours, de saluer le travail de tous ceux qui ont été fortement mobilisés durant les semaines écoulées; et pour reprendre une image colorée, de remercier spécialement :

Les femmes et les hommes en bleus, policiers, gendarmes que vous représentez aujourd'hui ici, Messieurs les directeurs et directeurs généraux de la police nationale, de la gendarmerie nationale et de la sécurité intérieure. Des policiers et gendarmes qui comptent 114 blessés dans leur rang pour leurs interventions à Paris durant les événements précités.

Les femmes et les hommes en blanc, à travers eux, médecins, secouristes, membres d'associations d'aide aux victimes, fortement sollicités aussi par l'ensemble des événements évoqués.

Les femmes et les hommes en rouge, qui à Paris sont intervenus sur un nombre considérable d'incendies durant les manifestations et qui dernièrement, dans une affaire tragique d'une autre nature, ont payé un très lourd tribut au service des autres, en voyant partir deux des leurs, le sergent Simon CARTANNAZ (28 ans) et le caporal Nathanaël JOSSELIN (27 ans), à qui nous avons rendu hommage jeudi dernier.

Sans oublier, familiers de ces lieux, **les femmes et les hommes en noir**, magistrats greffiers bien sûr que j'ai déjà cités, mais aussi les avocats, Madame le Bâtonnier, qui ont assuré pour les centaines de personnes déférées une assistance là aussi toujours personnalisée et individualisée permettant à chacun de voir sa cause entendue dans des conditions décentes de dignité et d'équité.

Sans oublier non plus **les nombreux journalistes** qui assurent l'information du public en exposant souvent leur propre sécurité physique.

Mais 2019 s'ouvre et il nous faut regarder avec optimisme et entrain l'année nouvelle.

Une année qui s'annonce intense et lourde pour notre tribunal, avec des procès très importants , que vous avez évoqués Monsieur le Président, tels celui du Médiateur

avec ses près de 4000 parties civiles et victimes ou encore des dossiers lourds portés par la section financière du parquet. Des dossiers qui impliquent une charge considérable pour les sections concernées, dont celle de la santé publique, pour nos services d'audiencement et nos chambres correctionnelles également.

Puisque c'est la période des voeux, je souhaiterais, de façon peut-être un peu désordonnée et je m'en excuse, en formuler quelques uns.

- Celui tout d'abord d'une **mise en oeuvre réussie de la loi de programmation et de réforme pour la Justice** défendue actuellement par notre ministre au Parlement. Je pense notamment à la création du parquet national anti-terroriste qui devrait voir le jour avant la fin de l'année. Cette création, qui devra aussi bien prendre en considération l'activité de la section AC5 en charge des crimes contre l'humanité, ne devra pas avoir pour conséquences d'affaiblir, en termes d'effectifs, le parquet de Paris et je sais à cet égard, Monsieur le directeur des services judiciaires, pouvoir compter sur votre soutien attentif. Je pense aussi aux nouvelles compétences reconnues au parquet de Paris en matière de lutte contre la criminalité organisée pour les affaires présentant une grande complexité, notamment les affaires de trafics stupéfiants (nous avons avec la section C2 connu quelques succès en la matière très dernièrement et j'en remercie la DCPJ et les enquêteurs de l'OCR TIS notamment).

- S'agissant toujours du parquet de Paris, le voeu **d'un renforcement de l'action du parquet dans certains domaines spécialisés** qui vont connaître une très forte progression d'activités. Je pense à la cybercriminalité (seulement deux magistrats pour composer la section F1), aux accidents collectifs (1 magistrat, qui ne saura à lui seul régler l'ensemble des très volumineux dossiers d'accidents instruits à Paris, à la suite de catastrophes aériennes notamment), sans oublier l'activité civile qui ne cesse de prendre de l'ampleur sur tous les sujets touchant notamment à l'état des personnes (les magistrats de la section civile assurent à eux seuls la présence du ministère public à 60 audiences par mois).

- Voeux pour le renforcement de notre efficacité dans la lutte contre les **infractions commises sur les réseaux sociaux**. Injures de toute nature, homophobes, xénophobes, antisémites, diffamations, menaces, infox (fake-news), nous assistons assez impuissants au développement de ce qui est en passe de devenir un cancer pour notre société, minant la confiance portée à nos institutions et le respect dû à l'autre. Nos réponses sont faibles, le phénomène dépasse notre institution qui ne peut répondre à toutes les sollicitations, traiter convenablement toutes les plaintes reçues. La très récente loi du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la

manipulation de l'information apporte un début de réponse, lorsque ces informations sont de nature à troubler la sincérité d'un scrutin et donc le jeu démocratique. Le parquet de Paris a lui-même pris l'initiative de recourir à la voie civile, en assignant en référé les principaux fournisseurs d'accès qui ont bloqué des sites litigieux. Mais il nous faudra, à l'image des avancées connues à cet égard en Allemagne, réfléchir à d'autres solutions si nous voulons être efficaces pour endiguer cette nouvelle forme de violences aux personnes.

- S'agissant du parquet en général, le vœu d'une prise en considération des recommandations sur **l'attractivité des fonctions de magistrat du ministère public** de l'Inspection générale de la Justice, dont je salue la présence du nouveau chef ici en la présence de M. Jean-François Beynel. La situation des parquets est préoccupante et même si le parquet de Paris conserve une réelle attractivité en raison notamment de la particularité et de la richesse de ses compétences, plusieurs constats font directement écho aux conclusions de ce rapport. Ainsi, si l'on observe l'activité de notre section de traitement en temps réel, P12, l'on constate une augmentation de 24% de l'activité en matière de défèrement entre 2015 (36 déférés par jour en moyenne) et 2018 (45 déférés par jour en moyenne). Des charges de travail et des missions en constante augmentation, des sujétions lourdes, faiblement et inégalement compensées expliquent la fuite observée des magistrats du parquet vers le siège.

L'examen de suivi des cohortes de promotions de l'ENM démontre qu'après 15 ans de fonction, plus de 64% des magistrats ont quitté le parquet tandis que 25% seulement ont quitté le siège. La désaffection pour les postes de vice-procureur est particulièrement forte, à Paris comme ailleurs.

Ces données doivent nous faire réfléchir et conduire à la prise de décisions rapides suivant les propositions faites par l'Inspection notamment quant au renforcement, par des juristes assistants par exemple, de l'aide apportée aux magistrats.

- Vœux aussi pour l'action menée avec l'ensemble de nos partenaires, avec une mention particulière pour la **maison d'arrêt de la Santé**, sa directrice et l'ensemble des personnels qui, après plusieurs années de travaux, vont faire vivre cet établissement, ce qui occasionnera un surcroît d'activité pour notre section de l'exécution des peines,

- Vœux pour la poursuite de **l'ouverture de notre juridiction sur l'international**, pour laquelle mon prédécesseur a beaucoup œuvré. Nous accueillerons

prochainement au parquet Jeanine Launay, chef adjointe de l'unité chargée de la lutte contre la violence familiale au Bureau du Procureur de New-York, tandis que Mme Saliha Hand Ouali , magistrate de la section C1, découvrira pendant deux mois le parquet de New-York.

- Voeux enfin pour le mandat du **nouveau Conseil supérieur de la magistrature**, qui poursuivra l'oeuvre éclairée et équilibrée de la précédente mandature dont je salue ici plusieurs membres présents et à qui j'adresse des chaleureux remerciements pour le soutien sans faille apporté à notre juridiction avec une attention particulière pour vous, Monsieur le Premier président de la Cour de cassation, qui assistez pour la dernière fois en cette qualité à cette audience de rentrée et avez défendu avec ardeur l'indépendance de notre institution judiciaire pendant tant d'années.

Faisant mienne la pensée d'Albert Camus, pour qui "**la vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent**", je forme enfin le voeu d'une réussite pleine et entière de l'ensemble des projets dans lesquels vous êtes tous, à un titre ou à un autre, actuellement engagés.

Monsieur le président, j'ai l'honneur de requérir qu'il vous plaise, conformément à l'article R111-2 du code l'organisation judiciaire, déclarer close l'année judiciaire 2018 et ouverte l'année judiciaire 2019, me donner acte de mes réquisitions et dire que du tout, il sera dressé procès-verbal pour être conservé au rang des minutes du tribunal.